



Palaiseau, le 10 septembre 2026

Déclaration liminaire de l'UNAAPE Essonne au CDEN du 10 septembre 2026

Carte scolaire du 1^{er} degré et répartition des moyens dans les collèges et lycées à la rentrée scolaire 2026

Madame la Préfète de l'Essonne,
Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice académique de l'Essonne,
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN de l'Essonne,

Déclaration liminaire

Madame la Préfète, Madame la Directrice académique, Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de reconnaître ce qui, dans les propos récents du ministre, mérite d'être entendu. Oui, il existe des situations de carence éducative, et notre fédération ne les nie pas. Et oui, le chiffre est là : 49% seulement des adolescents déclarent qu'un parent s'intéresse à leurs cours au moins une fois par semaine, contre 63% en 2022. Nous ne contestons pas le constat.

Ce que nous contestons, c'est qu'on en fasse une explication suffisante. Il est difficile d'imaginer que la globalité des parents ait renoncé. En Essonne peut-être plus qu'ailleurs, nous savons qu'un parent ingénieur, issu de Polytechnique, de CentraleSupélec ou de l'université Paris-Saclay, assurera un suivi fin de la scolarité de ses enfants.

Ce ne sont pas ces parents-là qui nous échappent. Ceux qui nous échappent, ce sont précisément ceux qui ont connu, avec l'Éducation nationale, un parcours moins linéaire, moins rectiligne — et qui se retrouvent aujourd'hui, d'une certaine manière, mis à l'écart. Ce ne sont pas des parents démissionnaires : ce sont des parents que l'institution a parfois laissés au bord du chemin, et qu'elle continue, sans le vouloir, à tenir à distance. Le problème n'est donc pas une démission générale : c'est un rapport à l'école qui s'est distendu, et ce rapport, nous en sommes tous comptables — l'institution comme les familles.

C'est pourquoi je voudrais soumettre au conseil une hypothèse complémentaire, sans esprit polémique : les résultats de PISA 2025 ne devraient-ils pas aussi nous conduire à interroger la relation que ce département entretient concrètement avec les parents et leurs représentants ?

Je pose la question très simplement. Est-il normal que, depuis plus de cinq ans, un parent sur deux seulement puisse être physiquement présent aux réunions de parents ? Et puisque Madame la Préfète nous fait l'honneur de présider cette séance, je me permets de l'interroger sur une singularité essonnienne : la déclinaison du plan Vigipirate y est sensiblement plus restrictive que dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, alors que nous relevons de la même académie, du même recteur, et donc a priori du même cadre. Le constat vaut d'ailleurs aussi pour certaines pratiques communales — ce n'est pas un reproche adressé à la seule Éducation nationale.

Or, la posture nationale en vigueur depuis le 22 juin 2026 est celle de la « vigilance renforcée », soit le niveau intermédiaire du nouveau plan Vigipirate ; le stade sommital d'« alerte attentat », qui seul justifie les mesures les plus drastiques, n'est pas activé. Le guide ministériel de sécurité prévoit lui-même qu'un dispositif allégé permette les réunions collectives de parents en dehors des heures de classe. Nous ne demandons donc aucune dérogation : nous demandons une application proportionnée et harmonisée.

Rappelons enfin que le code de l'éducation dispose que « pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale », et que son article L. 521-4 prévoit, dans tous les établissements, un espace à l'usage des parents et de leurs délégués. Nous serions heureux de savoir où en est, en Essonne, le déploiement effectif de ces espaces.

Je voudrais soulever un second point, dans le même esprit de dialogue. L'Essonne se singularise également par le fait qu'elle ne diffuse pas, dans les instances où siègent les parents et leurs représentants — conseils d'école, conseils d'administration —, les résultats globalisés des évaluations nationales. Ces données existent, elles sont produites chaque année, mais elles ne sont pas partagées à l'échelle où les familles pourraient se les approprier et en débattre avec les équipes pédagogiques.

Il est tout de même singulier qu'il faille attendre un classement international comme PISA, publié tous les trois ans, pour que notre département découvre une réalité qui pourrait, me semble-t-il, être suivie et discutée chaque année, établissement par établissement, dans les instances prévues à cet effet. Rien n'empêcherait, à notre sens, qu'un point annuel sur les résultats aux évaluations nationales soit inscrit à l'ordre du jour des conseils d'école et des conseils d'administration. Ce n'est pourtant pas la pratique retenue ici.

Je pose donc la question sans malice : pourquoi ce choix ? Est-ce une question d'organisation, une doctrine académique, ou simplement une pratique qui n'a jamais été interrogée ? Nous serions preneurs d'une explication, et surtout d'une évolution, tant il nous semble que la confiance entre l'école et les familles se construit aussi par la transparence sur ce que nos enfants apprennent réellement.

Cette transparence rejoint d'ailleurs directement le sujet que je viens d'évoquer sur l'accueil des parents : on ne peut pas, d'un côté, déplorer leur désengagement supposé, et de l'autre, les priver des informations qui leur permettraient précisément de s'engager en connaissance de cause.

Notre conviction est la suivante : à force de ne plus entrer dans l'école, des rester à la porte uniquement pour déposer et récupérer son enfant, en attendant l'unique rendez-vous de février, la chose scolaire cesse d'occuper une place vivante dans la vie familiale. Si le parent est perçu d'abord comme un risque à filtrer, il finira par se comporter en simple usager. Si nous le percevons autrement, le sujet de l'instruction et de l'éducation reviendra au premier plan.

Nous ne demandons pas moins de sécurité. Nous demandons qu'on ne confonde pas sécurité et éloignement — et nous proposons que ce conseil ouvre un travail sur une doctrine départementale d'accueil des parents, harmonisée avec les départements voisins, ainsi que sur une meilleure diffusion des résultats scolaires aux instances représentatives.

Je vous remercie.

Nous vous remercions de votre attention.

Nabil Bouzerna
Délégué départemental UNAAPE Essonne
Président UNAAPE Ile-de-France
Président UNAAPE

